

# ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

*La Bergerie - 1257 route de Grasse - 06580 Pégomas - Tél. : 04.93.09.65.56*  
Etablissement d'enseignement privé déclaré auprès du Ministère de l'Éducation Nationale  
Directrice : Madame ROSFELDER-ALHADEFF  
E-mail : [ecolepeg@orange.fr](mailto:ecolepeg@orange.fr) - Site Web : [ecolesbilingues.com](http://ecolesbilingues.com)



## UNE ECOLE ACTIVE BILINGUE

Notre école accueille des enfants de différentes nationalités et génère un nouveau "regard" sur l'enseignement car nous assurons un réel bilinguisme 50% Anglais dès l'âge de 2 ans.  
Nous assurons toutes les sections de maternelle (dès 2 ans)  
ainsi que les classes de primaire du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2.  
L'ouverture des classes de primaire se fera sur liste d'attente à la rentrée 2007/2008.



*Dans un climat de dialogue et de respect d'autrui, chaque enfant  
S'épanouit scolairement, socialement, en prenant compte de :*

**ses possibilités,  
sa maturité,  
ses capacités d'expression,  
son rythme biologique,  
son environnement familial et social.**



### Nous proposons, dans des classes à petit effectif (15 à 20 élèves) :

- ✓ Une équipe pédagogique composée de personnes qualifiées et de différentes nationalités
- ✓ Un personnel compétent et très motivé
- ✓ Une pédagogie active basée sur l'autonomie de l'enfant
- ✓ Un projet éducatif personnalisé qui respecte son rythme et sa personnalité
- ✓ Des programmes académiques renforcés
- ✓ Un enseignement bilingue Français / Anglais avec suivi des 2 curriculum
- ✓ Une initiation musicale
- ✓ Des activités motrices ou sportives (baby gym, motricité, natation, ski, athlétisme)
- ✓ Des activités et des sorties : classe de neige, voyages...
- ✓ Une garderie périscolaire
- ✓ Ainsi qu'un mini-club le mercredi

## ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANÇAIS – ANGLAIS

**La réussite de nos élèves dépend aussi de leur capacité de communication dans la langue de référence : L'Anglais. Toutefois, notre rôle et notre mission d'Ecole Bilingue sont aussi d'apprendre aux élèves à aborder d'autres cultures.**

► **Le Programme Académique Français** est renforcé et le niveau scolaire de l'établissement est élevé. Les horaires de français, mathématiques et histoire sont identiques à ceux des Ecoles Françaises.

► **Le programme Anglais** suit le « curriculum » proposé par les établissements anglais ou américains et s'appuie sur le même matériel pédagogique.

► Ainsi, **dans un climat de culture bilingue**, les enfants apprennent l'anglais de façon naturelle, par une méthode dite d'imprégnation et avec des enseignants confirmés et anglophones.

Le programme d'immersion linguistique est organisé dès la petite section (2 ans).

La pratique de la langue anglaise est donc quotidienne et des groupes de niveau permettent un enseignement adapté à chaque élève.

## ENFANTS ANGLOPHONES – ENFANTS FRANCOPHONES



Les enfants n'ayant pas la pratique de la langue française ou anglophone sont acceptés. Nous assurons une pédagogie individualisée et des cours de mise à niveau seront organisés facilitant l'intégration des élèves et respectant le rythme de chacun.



## VIE SCOLAIRE

La scolarité s'entend de septembre à juin inclus.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'école est assurée le Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Notre Centre de loisirs Happyland prend le relais les mercredis et certaines vacances scolaires et le mois de juillet.

Attention : Fermeture durant l'année scolaire pour 2 journées de concertation pédagogique ; classe obligatoire le mercredi précédent.



### Classes maternelles :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

Toute petite section → Les poussins (2 ans) → De 9h00 à 11h20 et de 14h00 à 16h20

Petite section → Les écureuils (3 ans) → De 9h00 à 11h20 et de 14h00 à 16h20

Moyenne section → Les pandas (4 ans) → De 8h45 à 16h30

Grande section → Les koalas (5 ans) → De 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La sieste est assurée en fonction des besoins de chacun.

### Classes primaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h50

Mercredi de 7h30 à 18h30

### RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus sont affichés toutes les semaines.

Notre cuisinier assure une cuisine saine et variée.

Les régimes particuliers sont pris en considération sur prescription médicale.

Les goûters sont assurés par les familles (Fournir une boîte en plastique au nom de l'enfant)

### ACCUEIL EN GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Tous les jours de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

### ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

- ❖ Arts plastiques
- ❖ Informatique
- ❖ Eveil musical
- ❖ Eveil corporel
- ❖ Sorties à thèmes

# SCOLARITE



L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de différentes nationalités, diplômés et possédant une sérieuse expérience pédagogique.

## SCOLARITE CLASSES MATERNELLES

Nous offrons à chaque enfant un accueil chaleureux, une qualité de vie ainsi qu'une bonne relation avec le groupe et l'adulte tout en favorisant l'éveil et l'épanouissement de ses dispositions intellectuelles, sensorielles et affectives.

Les classes sont gaies, colorées, avec des coins jeux, un matériel varié, spécialisé, adapté à une pédagogie active permettant aux plus petits d'apprendre aussi par le jeu.

Les enseignants français et anglais assureront les activités suivantes :

### Toute petite section - Petite section

- ❖ Vocabulaire, langage
- ❖ Graphisme
- ❖ Pré-mathématiques - Logique
- ❖ Exercices sensoriels
- ❖ Eveil artistique et musical
- ❖ Psychomotricité - expression corporelle
- ❖ Informatique dès l'âge de 3 ans

### Moyenne section - Grande section

- ❖ Approche de la lecture et de l'écriture
- ❖ Mathématiques
- ❖ Eveil technologique et scientifique
- ❖ Education artistique et musicale
- ❖ Activités sportives et cours de natation
- ❖ Informatique

L'emploi du temps organisé sous forme d'ateliers « tournants » de 3 / 5 enfants permet une grande autonomie grâce à un travail individualisé. Tous les trimestres, le dossier scolaire est remis aux parents.

## SCOLARITE CLASSES PRIMAIRES

Comme en maternelle, les effectifs sont limités afin de permettre un travail plus soutenu et plus individualisé ainsi que de nombreuses activités d'éveil.

<i>Programme en Français</i>	<i>Programme en Anglais</i>
Lecture, technique et compréhension (méthode phonétique et syllabique)	Lecture
Ecriture	Grammaire
Grammaire	Orthographe
Conjugaison	Expression orale
Vocabulaire	Expression écrite
Orthographe lexicale	Education civique
Orthographe grammaticale	Sciences
Expression écrite	Géographie
Poésie	Activités artistiques
Histoire	
Mathématiques : raisonnement	
Mécanisme	
Géométrie	





## Activités sportives

Séances de motricité quotidiennes en classe de maternelle.  
Deux cours de gymnastique hebdomadaires en classes de primaire.  
Des séances de natation seront proposées et encadrées par un Maître Nageur Diplômé



## Cours d'initiation musicale

Eveil musical quotidien en maternelle  
Notre professeur de musique assure l'Education Musicale avec un cours hebdomadaire collectif de solfège et de chant, suivi par des cours de piano **individualisés pour les classes de primaire.**

## Informatique

Les enfants utilisent des ordinateurs multimédia pour travailler sur des programmes d'éveil de français, mathématiques, anglais, banque de données et, selon le niveau, accéder à internet pour effectuer leurs recherches.



## Etude dirigée

CP - CE1 : de 17h00 à 17h30  
Les plus grands de 17h00 à 18h00  
Tous les soirs, à l'exception du mercredi et du dernier jour précédant les vacances scolaires.

## Inscription Classes Primaires

Pour toute inscription, le dossier scolaire est requis.  
Des tests d'admission pourront être organisés à la demande de la Directrice. La décision de la directrice sera alors notifiée aux parents.

**Une réunion d'information Parents / Enseignants est organisée à chaque rentrée scolaire.**

*La Directrice, Madame ROSFELDER-ALHADEFF,  
se tient à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.*



# INSCRIPTION

## ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

### « Le Pain de Sucre3 »

Année scolaire 2010 / 2011

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de représentant légal,

Inscris mon enfant en classe de : \_\_\_\_\_

Tarif choisi : \_\_\_\_\_

Arrhes versées : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Pégomas, le \_\_\_\_\_

### SIGNATURES DES DEUX PARENTS

Livret de famille ou passeport	OUI	NON
Carnet de santé	OUI	NON
Assurance Responsabilité civile / Dommages corporels (ou scolaire)	OUI	NON
Certificat de radiation et dossier scolaire (Cl. Primaires)	OUI	NON
Photos (2)	OUI	NON
Règlement complet des frais d'inscription	OUI	NON
Autorisation de prélèvement accompagnée du Relevé d'Identité Bancaire	OUI	NON
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	OUI	NON
1 grande enveloppe A4 libellée à vos nom et adresse et timbrée à 1,50€	OUI	NON
6 timbres autocollants au tarif en vigueur	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (Cl. Maternelles)	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive scolaire et à la natation	OUI	NON



## TARIFS MENSUELS 2010/2011

### ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS



#### Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

\* en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département  
\* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

#### Frais de scolarité

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

Une déduction de 50% des frais de repas pourra être appliquée lorsque les parents apportent leur repas selon un protocole médical et accord de la Direction.

## TARIFS MENSUELS 2010/2011

Ces tarifs comprennent la garderie en périscolaire de 07h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

#### Classes maternelles

Temps Complet	580 Euros
Temps complet + Repas	680 Euros
Temps complet + Happyland	620 Euros
Temps complet + Happyland + Repas	740 Euros
Mi-temps	440 Euros
Mi-temps + Repas	540 Euros
Mi-temps + Happyland	490 Euros
Mi-temps + Happyland + Repas	600 Euros

#### Classes primaires

Temps Complet	580 Euros
Temps complet + Repas	680 Euros
Temps complet + Happyland	620 Euros
Temps complet + Happyland + Repas	740 Euros

#### OPTIONS

Cours de remise à niveau français	90 Euros
Cours de remise à niveau Anglais	90 Euros
Garderie de 18h30 à 19h00	30 Euros
Repas occasionnel	7,50 Euros
Remboursement repas (Après 8j d'absence et sur présentation d'un certificat médical)	4 Euros

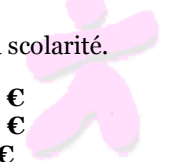
Les enfants inscrits à HAPPYLAND pourront venir tous les mercredis ainsi qu'une semaine sur les deux semaines durant les petites vacances scolaires.

Réduction de 10% pour deux enfants et de 15% pour le troisième enfant de la famille sur les tarifs de la scolarité.

<u>Frais d'inscription assurance et matériel</u>	<b>380 €</b>	<u>Ré-inscription 1<sup>er</sup> enfant</u>	<b>300 €</b>
<u>Arrhes par famille</u>	<b>120 €</b>	<u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	<b>220 €</b>
		<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>	<b>150 €</b>

**Pour les familles non domiciliées dans la région lors de l'inscription, le règlement du 1<sup>er</sup> trimestre (4 mois) est requis.**

**SIGNATURE :**



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2010 /2011



#### ELEVE

Nom et prénom .....  
Date de naissance .....  
Nationalité .....  
Adresse de la famille .....  
Téléphone .....

#### PERE

Nom et prénom .....  
Nationalité .....  
Profession .....  
Adresse du travail .....  
Téléphone du travail .....  
Adresse email .....

#### MERE

Nom et prénom .....  
Nationalité .....  
Profession .....  
Adresse du travail .....  
Téléphone du travail .....  
Adresse email .....  
Nationalités représentées par la famille.....

Frères et sœurs (nombre) .....

Situation familiale des parents : Mariés – Divorcés – Séparés – Concubins – Veufs - Mère Célibataire

#### Personnes ayant la garde de l'enfant :

Adresse .....  
Téléphone .....

#### Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom	Nom	Nom
Téléphone	Téléphone	Téléphone

#### Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents, si restriction préciser :

.....  
.....

Assurance Responsabilité Civile : .....

N° Sécurité Sociale : .....

Fait à Pégomas, le .....

**SIGNATURE**



## DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_

Problèmes de santé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT Déclaration

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare :

\*autoriser madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.

\*avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés.

Fait à Pégomas, le

SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

## AUTORISATION DE SORTIE

Nom et prénom de l'enfant : .....

### Déclaration

Je soussigné (e) : .....

Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le minibus de l'école est organisé à titre gracieux et qu'une participation aux frais par une compagnie me sera demandée.

Fait à Pégomas, le : .....

SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

J'autorise l'Ecole à publier sur son site ou à diffuser des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires.

OUI NON



# ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS



## REGLEMENT SCOLAIRE

*Nom de l'élève ... ..*

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

### **INSCRIPTION – ADMISSION**

**IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.**

**CLASSES MATERNELLES :** Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées sera remis au secrétariat après consultation du dossier et en fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

### **CLASSES PRIMAIRES :**

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente remis au secrétariat en septembre. Après consultation du dossier scolaire, la directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève. Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.

### **FRAIS D'INSCRIPTION :**

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

- \* en cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département)
- \* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

### **FRAIS DE SCOLARITE :**

\* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

### **CLAUSE RESOLUTOIRE :**

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

### **RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE**

Sauf cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève lors de la rentrée scolaire ou durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscriptions et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.



# VIE SCOLAIRE



## CLASSES MATERNELLES – VIE SCOLAIRE

Pour chaque enfant, merci de fournir :

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste
- des lingettes et du lait de toilette (à renouveler)
- 1 gobelet
- 1 boîte hermétique + goûter

*Le tout marqué au nom de l'enfant.*

*Les draps de sieste et bavoirs seront fournis et entretenus par l'école.*



### Tabliers :

Le tablier est obligatoire (chaque enfant devra arriver et repartir avec son tablier).

Classe des Poussins <b>TABLIER JAUNE</b>
Classe des Lapins et des Ecureuils <b>TABLIER ROUGE</b>
Classe des Pandas <b>TABLIER VERT</b>
Classe des Koalas <b>TABLIER BLEU</b>

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le câlin, nounours ou autre (si nécessaire pour s'endormir, comme à la maison).

La sucette aura une boîte pour son rangement.

**Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.**

Il y a lieu de bien surveiller tous les panneaux d'affichage.

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de la classe.

L'emploi du temps et le programme sont affichés à l'entrée de chaque classe, tous les mois.

Tout le travail de l'enfant ainsi que les évaluations le concernant sont remis chaque trimestre.

Un cahier de liaison Parents /Ecole est à la disposition des parents.



# VIE SCOLAIRE



## CLASSES PRIMAIRES – VIE SCOLAIRE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.  
Toute manifestation, tout comportement répréhensible sont interdits.

### Tous les élèves doivent :

- Respecter leurs enseignants et tout le personnel de l'établissement.
- Prendre soin du matériel mis à leur disposition. Les dégradations restent à la charge des familles.

Un code de bonne conduite sera donné à chaque élève ; il précise ses devoirs mais aussi ses droits.  
Ce code sera signé par l'enfant et sa famille.

### Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne :

- Un avertissement verbal  
OU
- Un avertissement écrit

A la suite de 3 avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le samedi matin de 9h à 12h ou le mercredi après-midi de 14h à 17h.

Une décision d'exclusion peut être prise à la suite de 2 retenues.  
Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'école provoqué par un élève ou sa famille entraînera une exclusion temporaire ou définitive.  
Cette décision sera prise par la Direction qui s'en réserve le droit.

## CLASSES PRIMAIRES – TRAVAIL SCOLAIRE

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire.  
Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.  
Tous les enfants verront leurs acquis scolaires évalués avant chaque vacance scolaire et un bulletin de notes leur sera remis.  
Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine.

Le cahier de liaison assure une liaison constante entre la famille et l'école.  
Il sera vérifié et signé par les parents et les élèves l'auront toujours en leur possession.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison.

**Les parents sont invités à ne pas intervenir directement auprès des enseignants sans rendez-vous ni pendant les heures de classe ou de surveillance.**

L'étude est assurée tous les soirs à l'exception du dernier soir avant les vacances scolaires.

Une liste de petit matériel vous est demandé à la rentrée, les livres scolaires sont fournis par l'établissement à l'exception des livres de lecture de groupe qui peuvent être demandé par la maîtresse.



**VIE SCOLAIRE**



**ARRIVEES - DEPARTS**



**ARRIVÉES / DÉPARTS**

Les parents sont entièrement responsables de la bonne fermeture du portail de la cour.  
Les élèves doivent être accompagnés et confiés à la personne responsable de l'accueil.  
Les parents ne pourront pas rentrer dans l'école avant les horaires d'ouverture 7h30 et de fin de cours

Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui auront préalablement, justifié de leur identité et signé le cahier de départ.  
Les parents qui viennent à l'école ne peuvent pas rester dans la cour, même si leurs enfants ont des horaires différents.



**RECEPTION DES PARENTS**

La Directrice Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF est à votre entière disposition et vous reçoit sur rendez-vous.

Fait à Pégomas, le .....

**SIGNATURE DU (OU DES)  
REPRESENTANT(S) DE L'ENFANT**  
  
**Précédée de la mention « Lu et approuvé »**

